

## Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) de la Canche

\_\_\_\_\_

#### Réunion du 28 juillet 2010

-----

L'an deux mille dix, le vingt huit juillet à dix huit heures, les Membres du Syndicat Mixte pour la mise en œuvre du S.A.G.E de la Canche se sont réunis au 19 Place d'Armes à Hesdin, sous la présidence de Monsieur Bruno ROUSSEL, suite de convocation en date du 23 juin 2010.

#### Etaient présents :

Monsieur Roger DHEILLY délégué représentant la communauté de communes de Frévent; Messieurs Denis DEQUIDT et Roland BAYART délégués représentant la communauté de communes du saint Polois; Monsieur Pascal POCHOLLE délégué représentant la communauté de communes du Val de Canche et d'Authie; Monsieur Serge de HAUTECLOCQUE délégué représentant la communauté de communes de Fruges et environs; Monsieur Jean Claude BAHEUX délégués par la communauté de communes Mer et Terres d'Opale; Messieurs Jean Claude DARQUE et Christian LECERF délégués représentant la communauté de communes de l'Hesdinois; Messieurs Bruno ROUSSEL et Jean LEBAS délégués représentant la communauté de commune du Montreuillois; Monsieur Marc BUE délégué représentant la Communauté de la Canche; Monsieur Christian DEVIGNERAL, délégué représentant la Communauté de communes Canche Ternoise; Monsieur Charles DUHAYS délégué représentant la communauté de communes du Pays d'Heuchin et son suppléant Monsieur xavier DELAMINNE; Monsieur Christophe COFFRE, délégué suppléant représentant la communauté de communes d'hucqueliers et ses environs.

#### Absents excusés:

Messieurs Daniel FASQUELLE et Jean Claude DESCHARLES délégués représentant la communauté de communes Mer et Terres d'Opale; Monsieur Christian PENIGUEL délégué représentant la communauté de communes de Samer et Desvres.

Monsieur Roger PRUVOST, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Canche.

Le quorum est atteint (14 membres présents)

#### Approbation du SAGE de la Canche Ouverture de l'enquête publique

Dans le cadre de la phase d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Canche, il est proposé aux membres du Conseil Syndical de solliciter Monsieur le Préfet du Pas de Calais, pour l'ouverture de l'enquête publique conformément aux articles L212-6 et R212-40 du Code de l'Environnement relatifs à l'élaboration des SAGE et de l'article R123-10 et suivants régissant l'organisation de l'enquête publique.

Compte-tenu de l'ampleur du territoire, une commission d'enquête devrait être nommée. 8 lieux de permanence seront proposés.

Le montant des frais d'insertion et de rémunération (financé à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Artois Picardie) des commissaires enquêteurs seront à la charge du Syndicat Mixte.

La dépense est prévue au budget primitif 2010

#### **VOTE DE L'ASSEMBLEE**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

-----

# Réalisation de plans de gestion des cours d'eau du bassin versant de la Canche (hors Ternoise)

Dans le cadre de l'article L 215-15 du code de l'environnement relative à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion (entretien et restauration) des cours d'eau, et pour ce qui concerne la Canche et ses affluents hormis la Ternoise dont le dossier est en cours d'instruction, il est proposé aux membres du conseil syndical de valider la répartition suivante :

#### 1 - Réalisation des plans de gestion en régie par l'équipe du Syndicat Mixte :

Lot 1 : La Canche, la Wawette, le Valentin, le Clair Vignon, le Fliez, le Nocq et la fausse Canche

Lot 2 : L'Embryenne, le ruisseau de Loison/Créquoise, le Surgeon (Royon). La Planquette et le Bras de Brônne

#### Montant prévisionnel : 127 600.00 euros

La mission du Syndicat Mixte comprend également le suivi de la prestation déléguée au bureau SIALIS.

Montant prévisionnel : 12 000.00 euros

#### 2 - Réalisation sous délégation par le bureau d'étude SIALIS :

A l'issue de la consultation réalisée au printemps 2010, la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte accompagnée par l'avis de l'Agence de l'Eau, a décidé de confier la réalisation des plans de gestion des lots 3,4 et 5 au bureau d'études SIALIS.

Lot 3 : La Course, les Baillons, la Bimoise, le Bezinghem et le ruisseau des Fontaînes (Beussent et Recques/Course) pour un montant de 51 105.19 euros TTC

Lot 4: L'Huitrepin et La Dordogne pour un montant de 30 055.40 euros TTC

Lot 5 : La grande Tringue, la petite Tringue et la Tringue du pont du Curé pour un montant de 35 542.10 euros TTC

Montant prévisionnel : 116 702,69 euros

Montant global : 256 302.69 €

#### Financement:

Agence de l'Eau : 80 % soit 205 042.00 euros (financement acquis)

Conseil Régional Nord Pas de Calais: 10 % soit 25 630.27euros (en cours

d'instruction)

Syndicat Mixte: 9% soit 22 076.21 euros

Syndicat de la Vallée d'Airon Versant Nord : 1% soit 3 554.21 euros (soit 10 % du

montant du lot 5)

La réalisation de ces plans de gestion doit être finalisée pour décembre 2011, date de dépôt du dossier de Déclaration d'intérêt Général (DIG) auprès des services départementaux de Police de l'Eau.

#### **VOTE DE L'ASSEMBLEE**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

Rétablissement libre circulation des

### Rétablissement libre circulation des poissons migrateurs

### <u>Financement Travaux</u> <u>Barrage communal de Auchy les Hesdin</u>

Il est proposé aux membres de l'assemblée de valider <u>le plan prévisionnel</u> de financement pour l'aménagement du barrage de Auchy les Hesdin comme suit :

#### Marché Maitrise d'œuvre TTC :

Ingérop-Sialis = **55 356.86** €

Marché de Travaux TTC :

SETHY = 332 033.52 €

Marché Coordination Sécurité et protection de la santé

Artois Coordination Sécurité = 1 255.80 €

Marché contrôle extérieur études d'exécution APAVE = 4 263.74€

Coût Total 337 553.06 €

Part Imprévus 27 980.46 €

Maitrise d'ouvrage 11 500.00 €

Coût global 432 390.38 €

Financement:

Agence de l'Eau Artois Picardie 266 979.00 €

Conseil Général 28 318.00 €

Conseil Régional 32 742.00 €

Commune de Auchy les Hesdin 104 351.38 €

Totaux 432 390.38 €

#### **Inscription budgétaire**

Financement 2009:

Maitrise d'œuvre Ingérop – Sialis 24 799.06 €

Financement 2010:

Maitrise d'œuvre Ingerop Sialis30 557.80 €Travaux337 553.06 €Part imprévus27 980.46 €Maitrise d'ouvrage11 500.00 €

**Total** 407 591.32 €

Inscription Budget primitif 2010

4541 Aménagement barrage de auchy les hesdin 296 455.00 €

**Décision Modificative Budgétaire** 

4541 Aménagement barrage de auchy les hesdin + 111136.32 € 4542 Aménagement barrage de auchy les hesdin + 111 136.32 €

#### **VOTE DE L'ASSEMBLEE**

Rapport adopté à l'unanimité

\_\_\_\_\_

### Programme rétablissement libre circulation des poissons migrateurs sur la Ternoise

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du barrage d'Auchy les Hesdin, il est proposé aux membres de l'assemblée d'attribuer, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation des compteurs à poissons prévus sur le site au groupement de bureaux d'études SIALIS/SCEA

Cette mission a pour but de définir le dispositif le plus adéquat et comprend un compteur pour l'équipement de la passe à ralentisseurs pour les salmonidés et un compteur pour la passe à anguille.

Le financement de l'opération est assuré comme suit :

- Agence de l'eau Artois Picardie : 80 % soit 5415,48 euros,
- Syndicat Mixte: 20% soit 1353,87 euros.

Montant global des travaux : 6769.36 TTC

#### <u>VOTE DE L'ASSEMBLEE</u> RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

-----

## Programme de rétablissement libre circulation des poissons migrateurs à Blingel sur la Ternoise

Dans le cadre de l'aménagement du barrage de Blingel, propriété de la SA FJPM et représentée par sa présidente Madame Marine SEGARD, il est proposé aux membres du Conseil Syndical de prendre la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les opérations de réalisation des travaux. Cette mission est contractualisée au travers d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

#### **VOTE DE L'ASSEMBLEE**

Rapport adopté à l'unanimité

-----

#### **ENTRETIEN DE COURS D'EAU**

### Ouverture d'un poste de cantonnier de rivière Contrat Unique d'Insertion

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Entretien du Fleuve côtier Canche et Affluents », les communautés de communes d'Hucqueliers et du Saint – Polois ont transféré leur compétence au syndicat Mixte par délibération. Ce transfert pourra être effectif dès que la modification des statuts du syndicat sera entérinée par arrêté du préfet.

Afin de mettre en œuvre le travail sur ces deux secteurs, il proposé aux membres de l'assemblée le recrutement d'une personne supplémentaires au sein de l'équipe de cantonnier actuellement en place. Cette personne sera recrutée sur un contrat unique d'insertion sur la base d'un temps plein à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Le financement de ce poste est prévu au budget primitif 2010.

VOTE DI	<u>E L'ASSE</u>	MBLEE	
Rapport	adopté à	l'unanimit	é

\_\_\_\_\_\_

#### **CONTRAT DE PRET**

Afin de financer les investissements relatifs à l'aménagement des ouvrages dans le cadre de la compétence pour le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs, il a été validé lors de la séance du 4 mars dernier la mise en place d'un contrat de prêt avec le Crédit Agricole Nord de France pour un montant de 150 000.00 € sur une durée de 48 mois.

Les remboursements d'annuités ont été inscrits au budget primitif 2010 comme suit :

#### SECTION INVESTISSEMENT

Dépense : Remboursement annuités 1641 14 800.00 €

<u>Le montant total des remboursements s'élevant à 18 200.00 € pour l'année 2010, il est proposé la décision modificative budgétaire suivante</u> :

#### SECTION INVESTISSEMENT

Dépense : Remboursement annuités 1641 + 3 400.00 €

Recette:

2183 Matériel bureau et informatique - 1 500.00 €

2184 Mobilier - 800.00 €

2033 Frais insertion - 1 100.00 €

#### VOTE DE L'ASSEMBLEE

Rapport adopté à l'unanimité

-----

### MODIFICATION DES STATUTS S.I.V.U DE LA VALLEE DE LA CANCHE

Le S.I.V.O.M de la vallée de Canche adhère au syndicat mixte SAGE CANCHE depuis le 23 avril 2000. Ce syndicat a été autorisé à adhérer au syndicat mixte de part ses compétences multiples liées à l'eau au même titre que le S.I.A.B.V.C à son époque. Les communes représentants le SIVOM de la vallée de la Canche n'ont jamais participé financièrement au budget du syndicat mixte compte tenu de leur participation via les communautés de communes Canche Ternoise et Région de Frévent.

Le 23 janvier 2002, le SIVOM de la vallée de la Canche a été transformé en Syndicat Intercommunal à vocation Unique (S.I.V.U) avec la seule compétence « assainissement ».

Aujourd'hui, et sur information des services de l'état, le SIVU de la Vallée de la Canche n'a plus de compétence lui permettant d'adhérer au Syndicat Mixte SAGE CANCHE. De plus, deux EPCI différents ne peuvent pas déléguer une même compétence à un syndicat mixte pour des communes identiques.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée de ne plus considérer l'adhésion du SIVU de la Vallée de la Canche.

#### **VOTE DE L'ASSEMBLEE**

Rapport adopté à la majorité avec 1 voix contre

\_\_\_\_\_